

Réunion du Conseil Municipal

du 16 février 2015 à 15 heures
en la salle des Conseils du Centre Administratif

Convoqué par courrier en date du 10 février 2015.

Compte-rendu sommaire

Secrétariat des Assemblées
Jeanine BUCHI

Direction des affaires juridiques et des assemblées

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 Passation d'avenants et attribution de marchés.

Il est demandé au Conseil d'approuver la passation de l'avenant énuméré dans la présente délibération,

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer et à exécuter l'avenant et les documents y relatifs.

Adopté

2 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

Le Conseil est amené à prendre acte de cette communication.

Communiqué

3 Avis sur les emplois Ville.

Il est demandé au Conseil d'approuver, après avis du CTP, les suppressions et les transformations d'emplois.

Adopté

4 Assurer l'avenir du service public de l'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil de prendre acte :

- des orientations générales que l'exécutif souhaite engager relatives à l'organisation de l'administration de la collectivité, de son fonctionnement et à la gestion des services publics,
- de l'objectif de stabilisation de la masse salariale (hors mesures nouvelles obligatoires et éventuels transferts de compétences), équivalent à une baisse, à terme, d'environ 10% des effectifs pris dans leur globalité avec des évolutions différenciées selon les services et les priorités,

- du principe de gestion pluriannuelle des effectifs prenant en compte l'évolution des attentes des usagers ainsi que les contraintes de moyens et d'engager ainsi une première série de mesures portant sur une réduction de l'ordre de 500 postes à horizon 2020 dans le cadre de départs à la retraite ou de mobilités professionnelles.

Adopté

5 Conclusion de marchés de location de nacelles élévatrices et d'une convention constitutive d'un groupement de commande.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la conclusion de marchés fractionnés à bons de commande multi-attributaires pour la location de plateformes élévatrices mobiles de personnel (PEMP), pour une période d'un an, éventuellement reconductible 3 fois, assortis des montants annuels détaillés ci-après :

Lots	Ville
Lot 1 : Mâts, plateformes ciseaux, élévateurs automoteurs télescopiques et articulés	Montant minimum annuel : 4 000,00 € HT Montant maximum annuel : 50 000,00 € HT
Lot 2 : Elévateurs télescopiques à nacelle sur porteur VL (PTAC inférieur à 3,5 T), hauteur de travail de 16 à 20 m	Sans montant minimum annuel Montant maximum annuel : 25 000,00 € HT
Lot 3 : Elévateurs télescopiques à nacelle sur porteur PL (PTAC supérieur à 3,5 T), avec et sans chauffeur, hauteur de travail 26 à 32 m	Sans montant minimum annuel Montant maximum annuel : 25 000,00 € HT
Lot 4 : Elévateurs télescopiques à nacelle sur porteur PL (PTAC supérieur à 3,5 T), avec chauffeur, hauteur de travail > à 32 m	Montant minimum annuel : 4 000,00 € HT Montant maximum annuel : 50 000,00 € HT

- la conclusion de la convention constitutive de groupement de commandes pour la passation de marchés de location de plateformes élévatrices mobiles de personnel entre l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg, dont l'Eurométropole assurera la mission de coordonnateur.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant :

- à signer la convention constitutive de groupement de commande avec l'Eurométropole,

- à exécuter les marchés résultant du groupement de commandes concernant la Ville de Strasbourg.

Adopté

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

6 Projets sur l'espace public - Programme 2015 : paysage et éclairage public. Poursuite des études et réalisation des travaux.

Il est demandé au Conseil d'approuver la poursuite des études et la réalisation des travaux des opérations prévues en 2015.

Il est également demandé d'autoriser le Maire ou son représentant :

- à mettre en concurrence les prestations de maîtrise d'œuvre, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les travaux ainsi que les prestations de coordination "santé sécurité" conformément au code des marchés publics et à signer les marchés y afférents,
- à signer toutes les conventions ou documents d'urbanisme (demande de déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir...) qui pourraient être nécessaires à la réalisation de ces projets,
- à solliciter les différents partenaires et à signer tous documents en application des procédures administratives et environnementales réglementaires,
- à solliciter toute subvention et à signer les conventions correspondantes pour la réalisation de ces opérations (Europe, Etat, Région, Département, ou autres organismes publics ou privés).

Adopté

7 Projets sur l'espace public - Programme 2015 : Voirie, Signalisation, statique et dynamique, ouvrages d'art, Eau et assainissement poursuite des études et réalisation des travaux. Avis du conseil municipal - Art. L 5211-57 du CGCT.

Il est demandé d'émettre un avis favorable à la poursuite des études et la réalisation des travaux du programme 2015 des projets métropolitains sur l'Espace Public pour la Ville de Strasbourg et concernant les domaines de compétence : projets voirie et équipements

(signalisation statique et dynamique), ouvrages d'art, eau et assainissement et projets renouvellement urbain – ANRU.

Adopté

8 Relocation des baux de chasse pour Strasbourg et l'OND.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution des lots de chasse :

- lot n°3 : Strasbourg – Herrenwald à M. Wollenschlageer pour un montant de 6 445 € ;
- lot n°4 : Strasbourg - Hohwald Est à M. Wollenschlager pour un montant de 5 700 € ;
- lot n°5 : Strasbourg - Hohwald Ouest à M. Strub pour un montant de 5 000 € ;
- lot n°6 : Strasbourg - Oedenwald Nord à la Société de chasse de la Mossig représentée par M. Schuller pour un montant de 16 200 € ;
- lot n°7 : Strasbourg - Oedenwald Sud à l'Association de chasse de Maulbronn, représentée par M. Mainier pour un montant de 18 000 € ;
- lot n°8 : Strasbourg - Œuvre-Notre-Dame à M. Handwerk pour un montant de 7 600 € ;

Il est également demandé au Conseil de décider de relancer la procédure de location de la chasse par une procédure d'appel d'offres pour le lot n°1.

Il est aussi demandé d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les baux de chasse résultant des modes de location ou tout acte y afférent.

Adopté

9 Procédure de relocation des concessions du droit de pêche 2015-2023.

Il est demandé au Conseil de décider :

- de diviser les lots de pêche en eaux closes et en eaux libres ;
- de concéder les lots de pêche en eaux libres à la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FPPMA) du Bas-Rhin ;

Il est également demandé au Conseil d'approuver :

- la convention à destination de la FPPMA du Bas-Rhin (projet convention);
- le loyer pour le droit de pêche en eaux libres ;

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant :

- à signer les conventions relatives aux locations de pêche en eaux libres avec la

- FPPMA du Bas-Rhin ;
- à engager toutes les procédures de location de pêche ;
 - à signer les documents ou actes pour finaliser les locations de pêche des différents lots.

Adopté

10 Projets de transactions immobilières de l'Eurométropole de Strasbourg sur le territoire de la Ville de Strasbourg (avis du Conseil municipal - Article L 5211-57 du CGCT).

Il est demandé au Conseil de donner un avis favorable aux projets de transactions immobilières de l'Eurométropole de Strasbourg suivants :

- 1) la vente à la SCI Les Mégalithes (ou à toute personne morale dont elle est associée majoritaire qu'il lui plaira de se substituer) de l'immeuble situé au n°126 route de Mittelhausbergen à Strasbourg, provisoirement cadastrée :

Commune de Strasbourg
Banlieue de Cronembourg – Koenigshoffen
Lieu-dit route de Mittelhausbergen
Section LB n°(1)/13 de 4,73 ares

moyennant le prix de deux cent trente huit mille euros (238 000,00 €), conformément à l'estimation des services fiscaux.

- 2) L'acquisition d'une parcelle située 51, rue de la Redoute à Strasbourg - Neuhof et cadastrée :

Ban de Strasbourg
Lieu-dit « Rue de la Redoute»
Section IE n° (1)/1 de 1,03 are
Propriété au Livre Foncier de la SCI ARNICA

La cession a lieu au prix de 10 000 € l'are HT, soit pour un prix total de 10 300,00 €, taxes et droits éventuels en sus.

- 3) L'acquisition de parcelles situées chemin du Jésuitenfeld à Strasbourg - Neuhof et cadastrées :

Ban de Strasbourg
Lieu-dit « Rue de la Faisanderie»
Section KT n° (1)/154 de 0.59 are
Section KT n° (3)/155 de 0.31 are
Section KT n° (5)/156 de 0.13 are
Propriété au Livre Foncier des époux Patrick ZAEPFEL

La cession a lieu au prix de 9 500 € l'are HT, soit pour un prix total de 9 785,00 €, taxes et droits éventuels en sus.

4) L'acquisition d'une parcelle située rue du péage à Strasbourg et cadastrée:

Ban de Strasbourg

Lieu-dit « Route du Rhin »

Section HW n° (5)/5 de 40.07 ares

Propriété au Livre Foncier du Port autonome de Strasbourg

L'acquisition a lieu au prix de 44 077 € hors taxes taxes et droits éventuels en sus.

Adopté

11 ZAC Etoile - Vente à la SERS d'une parcelle Ville de 15 m².

Il est demandé au Conseil d'annuler et de remplacer la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2013 en tant qu'elle concernait la vente par la Ville de Strasbourg à la Société d'aménagement et d'Équipement de la Région de Strasbourg (SERS) d'une quote-part représentant 37/90^e de la parcelle cadastrée à Strasbourg section DW n° 468/182 de 15 ca.

Il est également demandé au Conseil d'approuver la vente par la Ville de Strasbourg à la Société d'aménagement et d'Équipement de la Région de Strasbourg (SERS) de la parcelle cadastrée :

Ban de Strasbourg

Lieudit Rue de Nomeny

Section DW n° 468/182 de 15 ca

moyennant le prix de TROIS MILLE EUROS HORS TAXES (3 000,00 € HT), TVA éventuelle en sus,

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir, ainsi que tout autre acte ou document concourant à la bonne exécution des présentes.

Adopté

12 Fondation de l'Oeuvre Notre-Dame: échange de terrains situés sur le ban de la Commune de Châtenois.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

1. l'échange sans soulte des parcelles cadastrées :

Commune de Châtenois

lieudit : «Neuerweg »

section 49 n°345 de 11,21 ares

section 49 n° 346 de 1,00 are

soit au total 12,21 ares ;

appartenant à la Fondation de l'œuvre Notre-Dame

contre les parcelles cadastrées :

Commune de Châtenois

lieudit : « Bocksmatten »

section 45 n° 89 de 15,34 ares

section 46 n° 81 de 19,88 ares

soit au total 35,22 ares.

Appartenant à la commune de Châtenois ;

Cet échange est réalisé afin de permettre à la Commune de Châtenois de procéder à l'aménagement d'un parking destiné au covoiturage à proximité du giratoire d'accès à l'autoroute A35.

2. la fixation de la valeur de chaque lot au prix symbolique de 15 € ;

Il est aussi demandé au Conseil de prendre acte que la commune de Châtenois fera son affaire des éventuelles évictions et indemnisations des locataires en place, ainsi que des frais d'acte liés à cette transaction.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte afférent à cette transaction, ainsi que tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté

13 Déconstruction d'immeubles eurométropolitains à Strasbourg - Avis du Conseil municipal.

Il est demandé au Conseil d'émettre :

- un avis favorable quant aux travaux à réaliser par l'Eurométropole de Strasbourg

concernant la déconstruction des garages sis 45 rue de la Redoute à Strasbourg, conformément au programme ci-avant exposé pour un montant de 38 000 € TTC ;

- un avis favorable quant aux travaux à réaliser par l'Eurométropole de Strasbourg concernant la déconstruction de l'immeuble 23 rue de Lunéville à Strasbourg, conformément au programme ci-avant exposé pour un montant de 67 000 € TTC.

Adopté

ECONOMIE ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

14 Contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne » pour la période 2015-2017.

Il est demandé au Conseil d'approuver le contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne » pour la période 2015-2017.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire à signer ce contrat.

Adopté

15 Mesures de soutien en faveur de l'attractivité économique et touristique **1 - Office de tourisme de Strasbourg et sa région** **2 - Strasbourg convention bureau.**

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le versement à l'OTSR d'une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2015 d'un montant de 519 750 €. Cette subvention sera versée en deux fois : 50% lors du 1er semestre 2015, le solde lors du 2ème semestre 2015.
- les orientations du contrat d'objectifs du Strasbourg Convention Bureau et la participation de 100 000 € pour son financement autitre de l'exercice 2015.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

Adopté

16 Mise en place d'opérations de mécénat dans le cadre du Millénaire des Fondations de la Cathédrale.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la mise en œuvre d'opérations de mécénat pour les célébrations du Millénaire des fondations de la cathédrale permettant de soutenir la réalisation de la grande œuvre artistique de l'été 2015,
- le modèle de convention de mécénat joint à la présente délibération,

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération, notamment les conventions entre la Ville et les entreprises mécènes élaborées conformément au modèle joint à la présente délibération.

Adopté

17 Reconduction du dispositif de bourses municipales d'études supérieures dans le cadre des jumelages.

Il est demandé au Conseil d'approuver la reconduction, au titre de l'année 2015, aux conditions énoncées ci-dessus, du dispositif de bourses destinées à favoriser les échanges universitaires avec nos villes jumelles.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire à désigner les personnes bénéficiaires de ces bourses au vu des décisions qui seront arrêtées par le jury mentionné ci-dessus.

Adopté

18 Adhésion de la Ville de Strasbourg à l'Institut international des droits de l'homme - Fondation René Cassin en tant que membre fondateur.

L'IIDH constituant un élément important de l'identité européenne et internationale de Strasbourg, capitale de la démocratie et des droits de l'Homme, il est proposé au Conseil municipal :

- de soutenir la transformation de l'Institut International des Droits de l'Homme en fondation reconnue d'utilité publique qui prendra le nom de « Institut International des Droits de l'Homme – Fondation René Cassin »,
- d'approuver le principe de l'adhésion de la Ville de Strasbourg à ladite Fondation en tant que membre fondateur,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les statuts de la Fondation et tout

- acte afférent à l'adhésion de la Ville de Strasbourg en tant que membre fondateur,
- d'approuver la désignation de Mme Chantal CUTAJAR en tant que représentante de la Ville de Strasbourg au sein du conseil d'administration de la Fondation.

Adopté

19 Soutien à l'économie sociale et solidaire.

Il est demandé au Conseil de décider :

- d'attribuer les subventions suivantes :

CRESS.....	40 000 €
Chambre de consommation d'Alsace.....	4 000 €
Zamma d'Acc'.....	15 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions, avenants et décisions d'attribution nécessaires.

Adopté

SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE

20 Attribution de subventions au titre de la prévention.

Il est demandé au Conseil de décider l'allocation des subventions suivantes :

- à titre d'acompte pour le fonctionnement 2015

Association VIL.A.JE (Ville Action Jeunesse) pour la prévention en centre ville dans le quartier des Halles	38 646 €
Association ENTRAIDE le Relais	56 400 €
Association L'ETAGE Club de Jeunes	74 058 €

- au titre du dispositif Ville Vie Vacances – Hiver 2015

Association PAR ENchantement	800 €
Association Solidarité Culturelle	400 €
Association d'éducation populaire Saint Ignace	800 €
Association du centre socio-culturel du Neuhof	2 050 €

Centre de Loisirs et de la Jeunesse	700 €
Association du centre social et culturel Au-Delà-des-Ponts	2 000 €
Association AUDIORAMA	2 000 €
SCOP ARTENREEL	600 €
Association populaire Joie et Santé Koenigshoffen	1 800 €
Association du centre socio-culturel du Fossé des Treize	1 200 €
Association Les Disciples	1 200 €
Association du centre social et culturel de HautePierre - le Galet	700 €
Association du centre social et culturel de l'Elsau	1 100 €
Association LUPOVINO (Lutte pour une vie normale)	1 900 €
Association l'Eveil Meinau	1 500 €
Association Porte Ouverte	500 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions et arrêtés relatifs à ces subventions.

Adopté

21 Attribution de subventions aux associations socioculturelles et à l'association 'Intermède'.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

1. l'allocation de subventions de fonctionnement :

Association Espaces Dialogues	6 000 €
Association France Bénévolat Bas-Rhin	3 500 €
Association Initiatives de la Montagne Verte - IMV	4 500 €
Association Troc savoirs, réseau d'échanges réciproques de savoirs de Strasbourg	2 000 €
Compagnie Mémoires Vives	18 000 €

2. l'allocation de subventions pour projet :

Interassociation Cité de l'III	5 000 €
Association Intermède	20 000 €

3. l'allocation de subventions d'équipement :

Association du centre socio-culturel de Neudorf	3 459 €
Association du centre socioculturel de la Meinau	3 200 €
Association du centre social et culturel du Neuhof	3 182 €
Association Sports et Loisirs Constantia	615 €
Association du centre socio-culturel du Fossé des Treize	2 732 €
Association CARDEK centre socio-culturel de la Krutenau	2 000 €
Association Lupovino	618 €
Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques du Bas-Rhin	2 475 €
Association du centre social et culturel de HautePierre – Le Galet	914 €
Centre culturel et social Rotterdam	1 886 €
Association du centre social et culturel Victor Schœlcher	2 397 €
Association du centre social et culturel de la Montagne-Verte	2 818 €
Association du centre social et culturel de l'Elsau	1 716 €
Association du centre social et culturel Robertsau – Escale	2 721 €
Association migration solidarité et échanges pour le Développement – AMSED	2 273 €
Ligue de l'enseignement Fédération départementale du Bas-Rhin – Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin	184 €

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions et les décisions attributives relatives aux subventions.

Adopté

22 Financement des postes animateurs jeunes au bénéfice d'associations strasbourgeoises.

Il est demandé au Conseil d'approuver la participation aux frais relatifs aux postes animateurs jeunes des associations suivantes :

Association du centre social et culturel de la Montagne-Verte – 1 E.T.P.	20 000 €
Association des Résidents de l'Esplanade – 1 E.T.P.	26 000 €
Association du centre socio-culturel du Neuhof – Antenne Klebsau – 1,5 E.T.P.	36 000 €
Association du centre socio-culturel du Neuhof – Antenne Ziegelwasser – 1 E.T.P.	24 000 €

Association CARDEK centre socio-culturel de la Krutenau – 1 E.T.P.	32 000 €
Association Populaire Joie et santé Koenigshoffen – 1,5 E.T.P.	36 000 €
Association du centre socio-culturel du Fossé des Treize – 1 E.T.P.	24 000 €
Association du centre socio-culturel de Neudorf - 2 E.T.P.	48 000 €
Association du centre social et culturel de la Robertsau – Escale – 1 E.T.P.	32 000 €
Association Porte Ouverte – 1 E.T.P.	24 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions relatives au fonctionnement et au financement des postes animateurs jeunes.

Adopté

CULTURE ET SPORT

23 Attribution de subventions pour projets culturels.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions ci-après :

Accélérateur de particules	14 000 €
AIDA	3 000 €
Apollonia	60 000 €
Basler kunstverein	3 500 €
Collectif Envie de Quartier	3 000 €
Ecart production	5 500 €
European studio glass art association	15 000 €
Fauteuil vapeur	17 000 €
Inact	5 000 €
In extremis	2 000 €
La chambre	30 000 €
Maison européenne de l'architecture-Rhin supérieur	8 000 €
L'atelier contemporain	2 500 €

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le faubourg	15 000 €
Les commissaires anonymes	7 500 €
Pétrole éditions	3 000 €
Rar web réseau d'art rhénan artline	5 000 €
Rhénanie	4 000 €
Stimultania	14 000 €
Alsace bande dessinée	25 000 €
Versant est	7 500 €
Scène Musicale Mobile	5 000 €
La Carré d'art	3 000€
Cira	19 000€
Degadezo	6 000€
Echolalie	6 000€
Les filles d'aplomb	2 000€
Infini Danse	1 000€
Itinéraire	2 000 €
KHZ	6 000 €
Le théâtre du marché aux grains	9 000 €
Poussière de rose	3 000 €
Somebody	6 000 €
Académie rhénane	1 000 €
Artenréel	10 000 €
WIZO	1 000 €
ACEL	2 000 €
Plume de paon	8 000 €
Association culturelle de la paroisse protestante Saint-Pierre le Jeune	1000 €
Harmonie Caecilia	12 000 €
Orchestre symphonique des jeunes de Strasbourg	2 500 €
Arcade	4 000 €
Artenréel #1	12 000 €
Association Européenne Musique à l'Hôpital	2 500 €
Azad Production	3 000 €

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Collectif OH !	6 000 €
Dodekazz	18 000 €
L'Assoce Pikante-	4 000 €
Les Clandestines	7 000 €
Mimiladoré	8 000 €
Nouvelle Ligne	4 000 €
Pelpass & Cie	8 000 €
Poodle Productions	5 000 €
SMartfr Strasbourg	6 000 €
Soundsitive	3 000 €
Weepers Circus	5 000 €
Université populaire de la Krutenau	1 300 €
La Maison Théâtre	11 000 €
Compagnie Les Oreilles et la queue	2000 €
Machette Production	9 000 €
Compagnie Médiane	6 000 €
Théâtre Lumière	10 000 €
Compagnie Theat'reis	2 000 €
Maison de l'Amérique Latine	2 000 €
Tôt ou t'Art	7 000 €
Théâtre en l'air	2 900 €
Institut Français	20 000 €
Bibliothèque nationale universitaire	4 000 €
Hôpitaux universitaires de Strasbourg	5 000 €
Association Répliques	2 000 €
La SAFIRE	2 000 €
Collectif judéo-arabe et citoyen pour la Palestine	1 500 €
Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active	500 €
Ensemble O So l'Ami Do	23 000 €

Adopté

24 Conventionnement triennal et tripartite Ville de Strasbourg- Région Alsace et association La Chambre : 2015 - 2017.

Il est demandé au Conseil d'approuver la signature d'une convention de partenariat avec la Région Alsace et La Chambre.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Adopté

25 Candidature du quartier européen au label du patrimoine européen.

Il est demandé au Conseil d'approuver la candidature de Strasbourg au label du Patrimoine européen.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire à transmettre cette candidature au Ministère de la Culture et de la Communication.

Adopté

26 Prix Européen de Littérature 2014.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution du Prix européen de Littérature 2014 d'un montant de 4 000 € à M. Jon FOSSE et la Bourse de traduction du Prix Européen d'un montant de 2 000 € à sa traductrice Mme Terje SINDING.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à procéder au versement de ces prix et bourse à M. Jon FOSSE et Mme Terje SINDING.

Adopté

27 Convention de partenariats de formation et avenant entre le service des musées et différentes structures d'enseignement supérieure.

Il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion au titre du Service des musées, des conventions de partenariat entre la Ville et :

- l'Institut National du Patrimoine pour la mise en place d'un chantier école du 2^{ème} trimestre 2015 pour le traitement d'un ensemble de livres et parchemins de la Genizah, don de la commune de Dambach-la-Ville et qui fera l'objet d'une exposition au Musée Alsacien ;

- l'Université de Strasbourg concernant l'association des étudiants du Master anthropologie et ethnologie, option muséologie aux projets du Musée Alsacien ;
- l'Académie de Strasbourg relatif à la mise à disposition des enseignants pour l'élaboration de projets éducatifs dans les musées ;
- le Centre universitaire d'enseignement du Journalisme et la Haute Ecole des Arts du Rhin relatif à la réalisation d'un projet pédagogique dans le cadre du projet « laboratoire des usages disparus » ;
- l'avenant à la convention de partenariat entre la HEAR et les Musées de Strasbourg, concernant la présentation des actions prévues pour l'année scolaire 2014-2015.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif aux conventions concernées.

Adopté

28 Communiqué concernant l'enrichissement des musées au titre de l'année 2014.

Le Conseil est amené à prendre acte de cette communication.

Communiqué

29 Convention de partenariats au titre des musées de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion au titre du Service des musées, des conventions de partenariat suivantes, entre la Ville et :

- la Société des Amis des Arts et des Musées (SAAMS) au sujet des actions en faveur du rayonnement et du développement des musées de Strasbourg, pour une durée de 10 ans ;
- les Amis du Musée d'Art Moderne et Contemporain de Strasbourg (AMAMCS) concernant la poursuite du soutien de l'association aux activités et au rayonnement du musée, pour une durée de 10 ans ;
- l'Association « Amis de la Musique sur instruments Anciens » (AMIA) afin de mettre en valeur les concerts de haut niveau créés par l'association pour le Palais Rohan et ses collections, pour une durée de 10 ans ;
- l'association « Archi-Strasbourg » qui sollicite une mise à disposition du fonds de photographies anciennes du Cabinet des estampes et des Dessins pour sa base de données internet ;

- la Fédération des Ecomusées et des Musées de Société qui propose la réalisation d'un diagnostic qualité en vue de l'attribution du label « Qualité Tourisme » pour le Musée Alsacien, ainsi que l'association de la conservatrice du musée au comité de pilotage des Rencontres Professionnelles 2015, pour une durée de 5 ans.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces conventions.

Adopté

30 Convention de deux actions de mécénat en faveur des musées de la Ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion au titre du Service des musées, des conventions, entre la Ville et :

- La société Réseau Gaz de Strasbourg portant sur le mécénat de la restauration du pyrophone, pour un montant maximum de 55 000 €, œuvre faisant partie des collections du Musée Historique,
- La société des Amis de la cathédrale de Strasbourg portant sur le mécénat accompagnant la création de deux nouvelles salles dédiées à la conservation et à la présentation des dessins d'architecture de la cathédrale, pour un montant de 100 000 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif aux actions de mécénat.

Adopté

INTERPELLATIONS

- 31 Interpellation de Monsieur Éric SENET : Modifications conjoncturelles d'ordre du jour des Conseils municipaux.**
- 32 Interpellation de Madame Bornia TARALL : Quel avenir pour le centre socioculturel de HautePierre ?**
- 33 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe MAURER : Quelles solutions pour le club équestre des Deux-Rives ?**

LE MAIRE,

ROLAND RIES

Annexe au compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 16 février 2015

--°°--

Interpellations

31 Interpellation de Monsieur Éric SENET : Modifications conjoncturelles d'ordre du jour des Conseils municipaux.

Monsieur le Maire,

Depuis maintenant deux mois, certaines délibérations sensibles disparaissent des ordres du jour avant même leur examen par le Conseil Municipal. Serait-ce dû au climat particulier de la campagne à l'approche des élections départementales ?

Le 1er décembre dernier, c'est le point numéro 21 traitant de la restructuration des Bains Municipaux et de la création d'une Société Publique Locale qui était renvoyé à un Conseil Municipal ultérieur sans plus de précisions. Avant même d'être distribuée sur table aux Conseillers Municipaux lors de la séance plénière, cette délibération avait disparu.

Suite à la plénière du 19 janvier, c'est le point numéro 22 au sujet de la contribution financière de la Ville aux écoles privées qui a fait l'objet d'une ablation chirurgicale. Ce n'est certes qu'une seule phrase qui disparaît mais dont le contenu est des plus intéressants : « Compte tenu des contraintes budgétaires et des diminutions en découlant pour les écoles publiques et dans le respect du principe d'équité, il est proposé de diminuer de 3,5% les forfaits versés aux écoles privées de Strasbourg à compter de la rentrée 2015 ».

Enfin, le 26 janvier en début de Conseil, vous avez, Monsieur le Maire, supprimé sans autre forme de procès la partie du point numéro 9 consacrée à l'avis de la Ville sur la vente du foyer Saint Louis de la Robertsau à un promoteur immobilier. Par cette technique, vous avez tout simplement empêché le Conseil Municipal de débattre d'un

sujet qui intéresse actuellement les Strasbourgeois, en nous rappelant bien, que seul « *le Maire a la maîtrise de l'ordre du jour et personne d'autre que le Maire* ».

Etant moi-même conseiller municipal et candidat aux départementales, je tiens à avoir l'assurance que ces retraits successifs n'ont pas pour objectif de cacher aux Strasbourgeois les mauvaises nouvelles du moment pour mieux leur resservir une fois les élections passées.

Le doute est malheureusement permis compte tenu des promesses que vous avez adressées aux Strasbourgeois lors de la campagne des municipales comme par exemple le PEX qui devait être réalisé sans délais, que vous avez repoussé. Après de nombreuses demandes sur ce sujet, Il est maintenant prévu pour après 2020 et je dirais plutôt aux calendes grecs, sans être sûr qu'il se fera un jour...

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous détailler les motivations qui vous ont conduit au retrait successif de ces 3 points ?

Merci de bien vouloir également nous indiquer :

- à quel moment le Conseil Municipal pourra se prononcer sur la création d'une SPL pour la restructuration des bains municipaux,
- si les montants versés aux écoles privées diminueront de 3,5 % à la prochaine rentrée scolaire,
- ce que vous comptez faire au sujet du foyer Saint Louis à la Robertsau.

Je vous remercie.

Réponse de M. le Maire :

Monsieur le Conseiller municipal,

Après avoir présenté une interpellation pour le moins très brouillonne à propos de l'organisation de la cérémonie du 70^{ème} anniversaire de la Libération de Strasbourg en vous fondant sur une récrimination et en omettant tous les compliments, les éloges qui ont été décernés par les anciens de la deuxième guerre mondiale, les anciens combattants en général aux organisateurs de cette manifestation, voilà que vous revenez avec un texte bien maladroit.

C'est, semble-t-il, M. le Conseiller, en totale méconnaissance mais on peut vous excuser, vous êtes nouveau dans cette enceinte, en totale méconnaissance du fonctionnement de notre assemblée que vous m'interpellez sur le retrait de délibérations avant les réunions de notre Conseil municipal.

Je voudrais vous faire observer qu'il arrive assez fréquemment que l'opposition demande elle-même le retrait. Je peux le faire ou ne pas le faire mais cela prouve bien

que jusqu'à ce que nous délibérons, les délibérations peuvent être soit maintenues, soit retirées de l'ordre du jour.

Vous avez raison de le dire, cela figure en toutes lettres dans notre règlement intérieur : c'est au Maire que revient la maîtrise de l'ordre du jour. C'est lui qui met à l'ordre du jour ou qui retire, en fonction des circonstances et des éléments qui peuvent apparaître en cours de route.

Vous ne vous en étiez peut-être pas encore aperçu, mais les Conseils municipaux, qui sont d'abord préparés par l'exécutif en lien avec l'administration, c'est ce que nous appelons la Conférence de la municipalité qui précède en général de 15 jours ou de 3 semaines notre Conseil municipal, sont suivis par au moins une réunion que l'on appelle la « Commission plénière », c'est celle à laquelle vous êtes convié. C'est là où se situe le lieu où peut être fait un véritable travail sur le contenu des délibérations et justifier d'éventuelles modifications d'ordre du jour. Après tout, si j'étais lié jusqu'au bout parce qu'une délibération était inscrite à l'ordre du jour, cela ne servirait à rien d'avoir des réunions qui peuvent éclairer les conseillers, les adjoints et moi-même sur le calendrier, sur la nécessité ou non de maintenir telle ou telle délibération. C'est là que l'on peut et jusqu'à la veille du Conseil municipal, jusqu'au jour du Conseil municipal, maintenir ou retirer les points qui ont été instruits au cours de ces deux réunions : la Conférence de la municipalité d'une part et la Commission plénière d'autre part.

L'organisation de ces Commissions n'a, pour le coup, rien de conjoncturel : elles ont systématiquement lieu le lundi qui précède le Conseil municipal pour ce qui concerne la Commission plénière, pour ce qui concerne la Conférence de la municipalité c'est 15 jours ou parfois 3 semaines avant le Conseil municipal proprement dit, il faut reconnaître que ces réunions de la Commission plénière sont parfois insuffisamment suivies, y compris par les membres de l'opposition qui, sans doute, ont mieux à faire à ce moment-là. C'est là quand même que l'on peut discuter et hélas vous n'êtes pas très nombreux (et parfois aussi du côté de la majorité je dois le dire pour être tout à fait honnête, ça arrive aussi). Mais je ne vais pas faire le comptage là-dessus.

Je crois que personne ici n'est dupe de votre tentative de semer le trouble à l'approche d'échéances électorales qui vous intéressent particulièrement. Je dois d'ailleurs reconnaître que vous le dites très directement dans votre interpellation, vous dites que c'est « en tant que candidat aux départementales ». Vous avez au moins le mérite de l'honnêteté, de jouer cartes sur table à cette occasion.

Soyez rassuré, Monsieur SENET, les délibérations que nous soumettons au Conseil municipal font l'objet d'un travail approfondi avec les services de la collectivité. Elles traduisent les engagements que nous avons pris devant les Strasbourgeois et qui, jusqu'à présent, ne nous ont pas fait défaut. S'il y a des retraits, c'est qu'il y a un complément d'informations ou un complément de concertation. C'est le cas notamment pour la délibération concernant la suite du débat sur ce que l'on a appelé « le jardin du curé ». Très directement le Foyer St-Louis : son destin est lié à cette modification du plan d'occupation des sols qui a suscité un très grand débat. J'ai entendu les demandes par écrit d'une partie des personnalités, de Robert Grossmann à la Robertsau qui souhaitait

que l'on puisse différer, pour concertation complémentaire, cette décision. J'ai donc suivi, j'ai donné acte à cette pétition, cette lettre qui m'avait été adressée quelques jours avant le Conseil municipal. Nous aurons l'occasion dans ce Conseil de revenir sur cette délibération, parce qu'il faudra que nous ayons les débats ici. C'est ici que les choses se décident et pas ailleurs.

Voilà Monsieur SENET ce que je pouvais dire en réponse à votre interpellation.

Cette réponse est suivie d'un échange.

32 Interpellation de Madame Bornia TARALL : Quel avenir pour le centre socioculturel de HautePierre ?

Monsieur le Maire,

Il y a quelques jours, vous vous êtes rendu en visite dans le quartier de HautePierre en compagnie de vos adjoints de quartier. Agréable surprise pour des habitants qui ne vous y ont plus croisé depuis les élections municipales.

Visite également instructive, puisqu'à cette occasion, nous avons appris qu'un nouveau marché couvert allait voir le jour. Où, quand, comment ? Cela reste pour l'instant un mystère et ne présente finalement aucun intérêt à part celui de faire monter les enchères en période électorale, technique désormais maîtrisée à la perfection par votre majorité... tandis que des préoccupations des habitants restent sans réponse.

La nouvelle Maison de HautePierre par exemple qui ouvrira prochainement ses portes pour y regrouper de nombreux services et acteurs dont le Centre socioculturel et dont on ne sait toujours pas de votre propre aveu « qui dirigera tout cela ». Cela augure mal du fonctionnement de ce nouvel îlot du vivre ensemble au cœur du quartier.

D'autant plus que le Centre socioculturel fait aujourd'hui part de difficultés financières pour maintenir dans les deux ans à venir d'une part les activités et projets programmés pour les habitants de HautePierre, et d'autre part les emplois actuels. Quel est alors l'intérêt de disposer d'un nouveau lieu d'accueil si le centre n'est plus en capacité de maintenir les services proposés jusqu'à présent ?

Surtout si ce même centre se voit chargé de missions nouvelles comme le laisse entendre votre 1^{er} adjoint. Il déclarait dans la presse du 6 février dernier qu'« on ne s'appuie pas assez sur les centres socioculturels pour diffuser la culture en profondeur, dans les quartiers ».

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous indiquer les mesures que vous comptez mettre en œuvre pour garantir la pérennité du centre socioculturel de Hautepierre ?

Je vous remercie.

Réponse de M. Mathieu CAHN :

Madame la Conseillère,

Vous venez de nous faire la lecture d'une interpellation un peu « fourre-tout », disons-le, qui cache relativement mal la posture inconfortable d'une candidate qui, à défaut de propositions concrètes pour les élections départementales fait feu de tout bois en espérant abîmer un tant soit peu l'image de l'équipe en place.

Visite de quartier du Maire, Maison de Hautepierre, projets divers pour ce quartier, compétences des centres socioculturels : vous faites tant d'allusions et de sous-entendus que c'est à se demander sur quoi vous nous interpellez réellement.

Alors, je vais essayer de me concentrer sur le point qui me semble essentiel, celui qui titre votre interpellation, c'est à dire la situation du Centre socioculturel de Hautepierre et ce, d'autant plus que c'est probablement le point sur lequel vous émettez une contre-vérité absolue. Contre-vérité absolue parce que la santé financière du Centre apparaît, contrairement à ce que vous laissez entendre, très bonne, laissez-moi vous le démontrer :

- des excédents de 48 000 € et de 74 000 € pour les deux derniers exercices budgétaires clos,
- un fonds de roulement de 419 000 € soit 4,5 mois de fonctionnement,
- une trésorerie de 522 000 € soit 5,5 mois de fonctionnement.

Ces chiffres et cette réalité semblent tellement éloignés de ce que vous décrivez que je m'interroge vraiment sur les raisons et les informations qui vous ont amenées à cette interpellation.

De plus, l'association bénéficie d'une réhabilitation d'une partie des locaux qui lui sont mis à disposition gratuitement dans le cadre de l'opération de construction/réhabilitation de « la Maison de Hautepierre »: le hall d'accueil ainsi que la cuisine pédagogique ont été totalement rénovés et en point d'orgue, les locaux dédiés à l'accueil jeunesse sont totalement reconstruits et seront achevés fin avril, permettant d'offrir à la jeunesse de Hautepierre des locaux neufs, fonctionnels et pensés pour permettre une appropriation pleine et entière (avec des salles multi activités, une salle informatique, des salles d'activités).

Par ailleurs, pour suivre de près le fonctionnement des associations de notre ville, je

peux vous dire que la situation du centre socioculturel d'Hautepierre est plutôt ce que l'on appelle une situation sereine. Cette situation perdure d'ailleurs grâce à l'attention de Serge Oehler, adjoint au maire de ce quartier mais aussi et en grande partie grâce au soutien de notre collectivité, je voudrai rappeler que contrairement à d'autres collectivités qui tout d'un coup ont baissé de 4 % brutalement, mais ça ne vous intéresse pas... Vous devriez pourtant m'écouter parce que c'est probablement un sujet qui vous intéressera pendant la campagne départementale. Mais décidément, je vais peut-être m'arrêter en fait ... Merci, je disais donc que je vous invite plutôt à vous intéresser aux coupes franches faites dans le budget des associations, moins 4 %, comme cela a déjà été rappelé aujourd'hui par le Conseil Général et par vos amis politiques. A l'inverse la ville de Strasbourg a augmenté de 11 % entre 2008 et 2014 les subventions de fonctionnement aux associations d'éducation populaire et de jeunesse, ce qui pour le centre socioculturel de Hautepierre se traduit concrètement par une augmentation de subvention de fonctionnement de 14 % entre 2008 et 2014. Et si certains éléments peuvent éventuellement poser question, comme le transfert de charges locatives ou la mise en place de la redevance déchets, elles sont traitées dans le dialogue avec les associations et sont loin de pouvoir impacter leur stabilité puisque l'on parle en tout et pour tout et je tiens les montants à votre disposition de quelques centaines d'€uros.

Je voudrai donc que vous soyez pleinement rassurée et je pense que vous pourrez demander à votre voisin qui siège avec moi au comité de pilotage des centres socioculturels de vous confirmer ce fait. Je pense que vous serez donc pleinement rassurée sur le fait que la pérennité du centre socioculturel d'Hautepierre n'est pas en question mais ce n'est certainement pas grâce à vous, ni à vos amis politiques.

Cette réponse est suivie d'un échange.

33 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe MAURER : Quelles solutions pour le club équestre des Deux-Rives ?

Monsieur le Maire,

Un article récent dans la presse régionale évoquait le devenir du club équestre installé au jardin des Deux-Rives en disant « on achève bien le club équestre ». Tout le monde, et pour ceux qui suivent cette question, ont pu voir effectivement qu'il était placé en liquidation judiciaire.

Je voudrais quand même rappeler que ce club équestre de par son ancienneté, hormis la fréquentation tout à fait conséquente qui était la sienne avant ses difficultés récentes, occupe une place à part dans Strasbourg. D'une part ce sont quand même les seuls représentants du sport équestre, c'est également la capacité pour beaucoup de Strasbourgeois de mettre en pension leurs animaux, de les faire travailler.

Ce club équestre est fermé et on entend à travers un certain nombre de déclarations, des évocations sur son avenir : des clubs éventuellement, de l'écho probablement aussi. La question c'est de savoir sur ces infrastructures qui appartiennent à la Ville de Strasbourg, de savoir si une reprise est envisagée à travers éventuellement une délégation de service public, à travers d'autres solutions. Si cela n'était pas le cas, quel sera le devenir des bâtiments existants ? Pour y faire quoi ?

Je voudrais aussi situer cette question dans un contexte un tout petit peu plus global. Si les Strasbourgeois ne peuvent plus mettre leurs animaux en pension ou les faire travailler, ils seront obligés de sortir de Strasbourg puisqu'il y a, à ma connaissance, d'autres clubs à La Wantzenau, Eckbolsheim. Je crois aussi que se pose la place qui est évoquée de l'animal en milieu urbain. Je rappellerai que le sport équestre est sport olympique, ce n'est pas non plus anodin.

Enfin, est-ce qu'un projet, peut-être plus modeste, permettrait de faire encore vivre ces lieux, qui sont bien ancrés dans la mémoire collective de Strasbourg ?

Pour terminer, ce secteur du Jardin des Deux-Rives représente un endroit où peut-être on a encore de la mixité à faire vivre aussi. Sur l'ensemble des enjeux liés au devenir du club équestre, est-ce qu'il y a déjà des éléments en perspectives qui permettent soit d'être rassuré sur le devenir de ce club, soit pour l'instant, une absence d'éléments qui ne permettraient pas de se prononcer sur à la fois la localisation du club équestre, sur son avenir, sur son devenir et sur la possibilité qu'auront les Strasbourgeois proches de ces activités de pouvoir continuer à les faire vivre directement à Strasbourg.

Je vous remercie des éléments de réponses que vous pourrez nous communiquer.

Réponse de Monsieur Serge Oehler :

D'abord je réponds à une interpellation qui n'en est plus une puisqu'elle a été complètement revisitée. Mais ce n'est pas grave. Oui d'accord il y avait une idée de base et puis cela a été complété, on l'a compris. Je vais essayer de faire de même dans ma réponse.

Monsieur le Conseiller municipal,

Je ne peux pas dire que j'ai pris connaissance de votre interpellation dans sa globalité mais je l'ai entendue. Je tenais à vous rappeler en premier lieu que ce club équestre, qui finalement n'est pas très vieux puisqu'il a été fondé il y a à peine 20 ans, en 1995, suite déjà à une liquidation d'un club équestre. A croire qu'il faut effectivement se poser des questions mais on en est pas là.

Il a eu des difficultés puisque le nombre de ses licenciés n'a pas cessé de baisser ces trois dernières années. Au-delà du fait que cette association connaissait des difficultés

de gestion ainsi que financières, la Ville de Strasbourg a été amenée à lui accorder à plusieurs reprises des aides exceptionnelles. Je vais vous en donner quelques-unes : 15 000 € en 2007, 10 000 € en 2008, 40 000 € en 2009 et en 2010 qui venaient de s'ajouter aux 5 500 € de subventions annuelles votés. On était à près de 122 000 € sur les 8 dernières années. Ce n'est pas rien ! Sachant qu'en plus, et là je continue mon propos en disant : qu'ils avaient des locaux gratuits, aucun investissement, aucun frais de fonctionnement il faut quand même le préciser. Les locaux et les installations appartiennent par ailleurs à la Ville de Strasbourg. Les travaux pour une valeur d'1 798 000 €, on va dire 1 800 000 M€ terminés en 2009, c'est donc un patrimoine de la Ville qui a été soutenu et qui a bénéficié d'attentions.

Je peux également vous confirmer que, les terrains sur lesquels sont actuellement situées les installations équestres se trouvent sur le secteur du plan d'occupation des sols dédiés aux équipements publics et ne font l'objet d'aucun projet. Je tiens à le préciser puisque j'ai tout entendu.

La gestion d'un centre équestre de par la cavalerie et le matériel qu'il nécessite de gérer au quotidien, ne peut se permettre d'être défaillante. De son côté la Ville de Strasbourg ne peut plus intervenir pour régulariser les situations difficiles d'un club. On ne peut pas annuellement continuer à mettre de l'argent.

Il est donc essentiel de pouvoir compter sur une structure de gestion solide et fiable, afin de soutenir, de renforcer la dynamique des activités équestres.

Le liquidateur judiciaire, chargé par le Tribunal de chercher un repreneur pour poursuivre l'activité équestre de ce site, nous a écrit en date du 13 février. Un courrier reçu ce jour nous informant de deux nouveaux éléments : d'une part que le Tribunal s'est prononcé en faveur d'une prolongation de l'activité par ses soins jusqu'au 27 février, d'autre part que des repreneurs potentiels se sont manifestés. Dans ce délai nous allons donc entrer en contact avec le liquidateur pour étudier, en ce qui concerne notre collectivité, les conditions financières et juridiques que nous pourrions arrêter pour permettre le choix d'un dossier de reprise.

Voilà tout ce que je peux dire à cet instant.

Cette réponse est suivie d'un échange.